

Rapport de suivi de chantier

Informations générales

Nom du requérant : **François Dussault**
Rue : 78 Vinet
Ville : Repentigny
Province : Québec
Code postal : J6A 1K9
Numéro de téléphone : 514 923-2694
Courriel du requérant : info@francoisdussault.com

Inspecteur mandaté: **François Dussault, T.P.**

Date de la visite/inspection : 30 février 2020

Visite débutant à : 9 : 00 am

Visite terminant à : 11 : 30 am

Sujet inspecté : 252 boul. Laroche, Repentigny, Québec

Personne présente : Requérant

N.B. Les orientations mentionnées dans ce présent rapport sont considérées comme si vous étiez face à l'immeuble. Donc, la façade avant est l'AVANT quand vous regardez le chantier depuis la façade avant, le CÔTÉ DROIT est à votre droite, etc.



Description du mandat

1. Vérification des travaux exécutés en date du 30 février 2010.
2. Ce présent rapport écrit avec photos numériques, fait état de nos observations en ce qui a trait aux parties visibles et vérifiées.

Description de la visite, observations & recommandations

VISITE DU CHANTIER

Éléments installés ou en partielement installés lors de la visite :

1. Structure à ossature de bois ;
2. Plancher de béton ;
3. Isolation et pare-vapeur ;
4. Pare-air extérieur et fourrures de bois ;
5. Portes et fenêtres ;
6. Revêtement de toiture et solins ;
7. Système de chauffage/ventilation ;
8. Système électrique ;
9. Système de plomberie.

Voici nos constatations sur les travaux exécutés

Pare-air extérieur

1. Papier pare-air extérieur déchiré à un ou deux endroits. Un pare-air doit être le plus possible, étanche à l'air. Sceller ces trous avant la pose du revêtement extérieur.
2. En façade droite, le papier pare-air extérieur ne chevauche pas le solin mural métallique installé au dessus du petit toit inférieur et n'est pas agrafé et scellé au mur. Un pare-air doit être le plus possible, étanche à l'air. À corriger avant la pose du revêtement extérieur.



Systeme d'etanchéité et isolation à l'intérieur

3. Pare-vapeur intérieur déchiré à plusieurs endroits par le passage du filage électrique et par le passage de conduites de plomberie. Un pare-vapeur doit être le plus possible, étanche à l'air. Sceller ces trous avant la pose du revêtement de finition intérieure.



4. Dans les combles du toit, l'isolation de laine de verre en matelas, est déplacée ou mal installée au plafond et ce visible dans certaines extrémités du plafond seulement.
À repositionner pour que les morceaux d'isolation soient bien appuyés au pare-vapeur avant l'isolation finale des combles du toit.





5. Nous n'avons pas observé d'isolation devant le linteau en bois installé au-dessus de la porte principale avant et au dessus d'une grande fenêtre installée au rez-de-chaussée, en façade avant. Nous avons été informés lors de la visite, qu'il n'y avait pas eu installation d'un isolant à ces deux endroits. À corriger en installant un isolant quelconque face à ces deux linteaux composés pour obtenir au moins, un petit facteur d'isolation.



Systeme d'etanchéité et isolation à l'extérieur

6. IMPORTANT : À l'extérieur, nous avons noté que les cadrages des portes et fenêtres ont été isolés avec un isolant de type giclé mais la partie du cadrage positionnée dans la partie extérieure du mur, n'est pas isolée. Donc, une partie du cadre des portes et fenêtres ainsi que le vitrage n'est pas isolée. Le manuel de formation et de référence

< L'ABC de la pose de portes et fenêtres dans le secteur résidentiel > et publié par l'A.P.C.H.Q., stipule que l'isolation au périmètre des portes et fenêtres doit être installée à partir de l'intérieur jusqu'à l'égalité avec le vitrage. L'isolation au périmètre des portes et fenêtre devrait donc être améliorée.



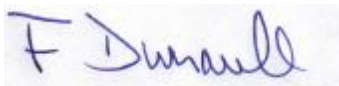
Attestation d'inspection

L'inspecteur soussigné atteste avoir effectué cette inspection de suivi de chantier selon la convention de service au meilleur de ses moyens disponibles lors de la visite et au meilleur de ses connaissances.

Les observations ont été formulées sans aucune influence extérieure, avec impartialité et n'avoir omis ou négligé, volontairement aucun fait important se rapportant à la présente inspection.

Nous demeurons à votre disposition pour des renseignements complémentaires que vous pourriez juger utiles. N'hésitez pas à communiquer avec nous, si vous avez des questions concernant ce rapport.

Nous vous prions d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Dussault, T.P.

Inspecteur en bâtiment

30 février 2010



514 923-2694

François Dussault T.P. - 252 boul. Larochelle, Repentigny, Qc., J6A 1K9

Télécopieur : (450) 657-1227 Courriel : info@francoisdussault.com

